



AVIS DE PUBLICITE

Appel à concurrence

Organisation du marché de Noël et des jeudis d'Aubais au Parc des Aubrys

Depuis plusieurs années, la Commune d'Aubais propose un marché de Noël et un évènement festif hebdomadaire estival « Les Jeudis d'Aubais » à ses administrés dans le Parc des Aubrys situé Route d'Aigues Vives.

Soucieuse de répondre aux attentes de ses usagers en proposant des animations variées et de qualité, ainsi qu'un lieu festif de rencontres pour les Aubaisiens, la Commune d'Aubais souhaite continuer à accueillir ces deux évènements festifs sur cet espace.

Lieu :

Parc des Aubrys, Route d'Aigues Vives 30250 Aubais

Objet de la mise en concurrence :

Organisation et aménagement logistique et technique des manifestations « marché de Noël » et « Jeudis d'Aubais ».

Durée :

La prestation est consentie pour 3 saisons : années 2024, 2025 et 2026 :

- pour les Jeudis d'Aubais : tous les jeudis sur la période estivale de 2 mois et demi ;
- pour le marché de Noël : un week-end fin novembre- début décembre.

Les dates calendaires seront convenues ultérieurement en accord avec l'occupant.

Candidatures :

Les candidats pourront retirer un dossier de consultation sous format papier exclusivement au plus tard le 29 janvier 2024 à 12h00 en mairie d'Aubais :

Commune d'Aubais
11 Avenue Emile Léonard
30250 Aubais

Dépôt des candidatures :

Les plis doivent être déposés avant le 16 février 2024 à 12h00 :

- en main propre à la mairie d'Aubais contre remise de récépissé,
- par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Mairie d'Aubais, 11 avenue Emile Léonard, 30250 AUBAIS. Dans ce cas, l'enveloppe devra porter les mentions suivantes : « Appel à concurrence pour l'organisation du marché de Noël et des jeudis d'Aubais au Parc des Aubrys , ne pas ouvrir »,
- par voie électronique à l'adresse suivante : service.juridique@aubais.fr

L'offre devra être composée d'une note détaillée présentant au minimum l'organisation des évènements et l'aménagement logistique et technique du site à partir des éléments de mission du prestataire précités dans le cahier des charges, du dossier de candidature dûment complété, du cahier des charges signé.

Procédure de sélection :

A l'issue du dépôt des candidatures, une procédure de sélection sera réalisée afin de désigner le titulaire de l'organisation du marché de Noël et des « jeudis d'Aubais » et de l'occupation du domaine public à cet effet.

Le jugement des offres des candidats se fera en fonction des critères suivants et sera noté sur 20 points:

- Expérience 10 points
- Esthétique et équipement 5 points
- Développement durable 5 points

Lieu de publication :

- Panneau d'affichage de la mairie
- Site internet de la mairie (<http://www.aubais.fr>)

Date de publication :15/01/2024